

# CHRÉTIENS DIVORCÉS

Chemins d'Espérance



## Chemins de discernement

D.R.

**« Chemins de discernement »**: numéro exceptionnel pour l'année « Famille, Amoris Laetitia » !

« Le temps de la réception d'Amoris Laetitia est loin d'être achevé mais nous espérons que l'anniversaire des cinq ans, avec les publications qui vont l'accompagner, sera l'occasion d'un nouvel élan. » Nous nous inscrivons pleinement dans ce souhait formulé par le Conseil des évêques de France en décembre 2020.

En France, une quinzaine de diocèses a officialisé une démarche de discernement pour les personnes divorcées remariées. Mgr Brunin, évêque du Havre, décrit les enjeux de ce parcours et sa mise en œuvre « soumise à la réflexion de tous et mise en débat » dans son diocèse.

Ancrée dans les Écritures, Amoris Laetitia est la confirmation tant attendue du texte conciliaire sur l'Église dans le monde, Gaudium et Spes (1965). Pourtant, « un tel accueil pastoral était d'emblée suspecté de laxisme... et ceux qui s'y aventureraient apparaissaient souvent comme les tenants d'une permissivité exagérée », écrit Mgr Brunin. L'objectif du discernement est clair : « La route de l'Église, depuis le Concile de Jérusalem, est toujours celle de Jésus », celle de la miséricorde et de l'intégration. Pour

accompagner ce parcours exigeant, Jean Delarue précise : « Lorsque l'Église, à travers un pasteur, un accompagnateur, se trouve devant une personne dans sa situation singulière, alors elle est devant une terre sacrée. »

Les accompagnateurs disent avoir été témoin de l'œuvre de l'Esprit Saint dans le cœur et la vie de ces hommes et femmes. « Accompagner devient alors soutien du travail de la grâce dans un processus de croissance humaine et spirituelle. » (Mgr Brunin)

Pendant de nombreuses années, les personnes accompagnées ont fidèlement participé à l'eucharistie. Cette fidélité témoigne d'un besoin de s'ancrer dans l'Église pour cheminer dans la foi. Ainsi grandit le désir, non seulement d'être accueilli par la communauté, mais aussi de la servir et finalement de convertir ce qui doit l'être pour mieux s'ajuster au Christ de l'Évangile.

En accueillant pleinement, sans condition, ceux qui sont au bord du chemin, les communautés en sont fortifiées, davantage soudées. ■

Martine LOLOUM

 [Sommaire en page 2](#)

Chemins  
de discernement

- LE POINT SUR l'année spéciale dédiée à la famille ..... 2
- Joie de la réintégration ..... 3
- Rien à envisager ..... 4
- Intégrée, oui mais... ..... 5
- Proposer un chemin de discernement en Église ..... 6
- Accompagner l'itinéraire de discernement des personnes divorcées remariées ..... 9
- *Amoris Laetitia*, un événement inespéré ..... 15
- Si tu retiens les fautes, Seigneur ..... 16
- Les «cheminements Bartimée» ..... 18
- Mon cœur s'ouvre à l'impossible ..... 21
- Un pas vers le Royaume de Dieu ..... 22
- Une exigence de l'Évangile ..... 23
- Une libération ..... 25
- Un long chemin ..... 26
- LA VIE DE L'ASSOCIATION ..... 28

Rédactrice en chef :  
Martine Loloum

Mise en page et images :  
Bénédict Hériard, Martine Loloum

L'équipe de rédaction  
est composée  
de Jean Delarue, diacre,  
et de personnes divorcées,  
divorcées remariées  
Isabelle Gastine, Martine Loloum,  
Marie-Pierre Berleur

\*\*\*\*\*

Relecture : Monique Rouquié-Parriel

\*\*\*\*\*

Imprimé à Annecy :

Commission paritaire N° 75727  
N° ISSN 1261-3037

2021, année spéciale  
dédiée à la famille

À l'occasion des cinq ans de la publication d'*Amoris Laetitia*, le pape François a annoncé dimanche 27 décembre la convocation d'une année consacrée à la famille. Elle commencera le 19 mars 2021 à la saint Joseph et prendra fin solennellement à Rome, en juin 2022, à l'occasion de la Rencontre mondiale des familles.

Où en est-on avec *Amoris Laetitia*? Il s'agit, explique le pape François, de «poursuivre le chemin synodal» et d'approfondir le contenu de l'exhortation *Amoris Laetitia*. Le pape estime aujourd'hui qu'il est trop peu connu et trop peu mis en œuvre.

Cette année «Famille *Amoris Laetitia*» s'adresse aux paroisses, diocèses, universités, mouvements ecclésiastiques

et associations familiales. Elle vise à renforcer la préparation au mariage, à aider les couples après leur union et dans l'éducation des enfants, à créer des cercles de réflexion sur «la beauté et les difficultés de la vie familiale», et enfin à soutenir les couples en crise et les familles blessées.

Elle entend toucher toutes les familles du monde à travers diverses propositions de nature spirituelle, pastorale et culturelle, et invite à réfléchir à la manière de mettre en œuvre l'exhortation dans les paroisses, diocèses, universités, mouvements ecclésiastiques et associations familiales à travers des propositions et des outils pastoraux.

<https://fr.zenit.org/2020/12/27/les-objectifs-et-les-initiatives-de-lannee-famille-amoris-laetitia/>

## LECTURE

**Familles, belles et fragiles!**

L'exhortation apostolique du pape François *Amoris laetitia* («La joie de l'amour») sur le couple et la famille a rencontré un très large écho dans l'Église et au-delà. Sa mise en œuvre dans les diocèses, les paroisses et les mouvements a pu soulever un certain nombre de questions théologiques et pratiques. C'est l'objectif du présent ouvrage que de faire le point sur le style pastoral attendu par le pape et les expériences concrètes en la matière, afin d'en faciliter l'appropriation par les personnes engagées, de près ou de loin, dans la pastorale familiale.

Les principaux domaines abordés concernent la préparation au mariage, l'encouragement et le soutien des couples et des familles et l'accompagnement-discernement des situations familiales complexes en vue de leur

plus grande intégration au sein de l'Église.

Alain THOMASSET, jésuite, professeur de théologie morale et doyen de la Faculté de théologie du Centre Sèvres – Facultés jésuites de Paris, président de l'Association de théologiens pour l'étude de la morale (ATEM), membre de l'Académie pontificale pour la vie.

Oranne de MAURTORT, mariée, mère de famille, directrice du pôle Famille dans le Service national Famille et Société de la Conférence des évêques de France de 2013 à 2020, enseignante en théologie morale à l'Institut catholique de Paris et au Centre Sèvres.

Préface de Mgr Bruno FEILLET, évêque auxiliaire de Reims, président du Conseil Famille et Société de la Conférence des évêques de France  
ISBN 978-2-87356-861-0 – Prix TTC : 14 € – [www.editionsjesuites.com](http://www.editionsjesuites.com)



## Joie de la réintégration

Un long jeûne eucharistique suivi d'un chemin d'accompagnement personnalisé a redonné une saveur particulière à la communion.

Après la séparation d'avec nos conjoints et notre rencontre, nous avons vécu un long jeûne eucharistique d'une douzaine d'années. Nous nous sommes passés par différentes phases de peine, de résignation, mais aussi de sentiment qu'il «fallait faire quelque chose» de cette période qui représentait aussi une opportunité de ressentir dans le manque le goût de ce sacrement.

Disons-le, nous avons relativement bien vécu et accepté cette situation. Notre nouvelle communauté paroissiale nous ayant particulièrement bien accueillis, la participation à la chorale et notre implication dans différents groupes et services nous ont permis de cheminer, non pas à l'écart, mais au sein de la communauté.

**Besoin d'évoluer**

Peu à peu, le manque s'est fait sentir plus fortement et faisait résonner curieusement la formule répétée chaque dimanche : «Je ne suis pas digne de te recevoir, mais dis seulement une parole et je serai guéri». S'il y eut un temps où la contrainte nous a semblé être une forme justifiée de pénitence pour avoir enfreint la «règle» de l'Église, nous avons néanmoins progressivement pris conscience que demeurer trop longtemps dans cette situation nous bloquait dans notre cheminement spirituel.

Nous nous en sommes alors ouverts à un prêtre franciscain, qui a accepté d'être le «pasteur» pour nous accompagner selon *Amoris Laetitia*. C'est à l'issue d'un week-end de retraite avec lui que nous avons finalement

re-communié pour la première fois.

**Joie de communier**

Quelques années plus tard, nous pouvons dire que nous ressentons une joie profonde lorsque nous participons à l'Eucharistie. Nous mesurons avec plus d'acuité le sens de ce sacrement et la communion avec tous les fidèles, nous ne nous avançons plus de la même manière vers l'autel, notre désir est plus vif et nos pas plus engagés. Ce qui était un peu automatique auparavant est devenu une démarche assumée et plus habitée. Le manque a creusé le désir et redonné une saveur toute particulière à cette sortie de jeûne eucharistique.

De plus, ce long cheminement nous a permis d'avancer dans la mesure de notre péché et de progresser sur le difficile chemin de la demande de pardon et du pardon reçu. Nous avons compris aussi que notre nouvelle vie de couple avait besoin de s'ancrer et d'avancer dans la foi et non de rester bloquée sur les douleurs du passé.

**Pleinement dans la communauté**

Cette réintégration nous fait mieux reconnaître ce que la séparation avait causé pour nos conjoints, pour les enfants d'Anne et pour nos familles. Nous savons que notre marche n'est pas terminée, mais nous nous sentons beaucoup moins seuls sur ce chemin que nous suivons en Église.

Notre retour à la table eucharistique a levé aussi une gêne dans la communauté qui nous avait



Leur regret de nous voir ainsi à l'écart.

accueillie ; nous en avons pleinement pris conscience lorsque des paroissiens sont venus nous dire leur joie de nous voir communier de nouveau. Il est vrai que lorsque nous restions seuls à notre banc le dimanche, il était fréquent qu'un geste de la main ou sur l'épaule indique leur regret de nous voir ainsi à l'écart.

Ce témoignage ne serait pas complet si on n'insistait pas sur le rôle essentiel de tous ceux, laïcs ou religieux, qui nous ont accompagnés et encouragés dans notre discernement, y compris au travers du groupe Chrétiens Divorcés, Chemin d'Espérance qu'animait le père Bruno Laurent à Saint-Pierre de Montrouge. C'est avec eux que nous avons suivi la démarche du pape François et que nous avons reçu *Amoris Laetitia* comme une invitation à réintégrer pleinement l'Église. ■

Anne et Bertrand

# Rien à envisager

Et pourtant *Amoris Laetitia* était déjà publié.

Nous sommes baptisés catholiques, mariés devant l'Église, divorcés l'un et l'autre et remariés civilement depuis juillet 2018.

Dès la naissance de notre projet de mariage, nous avons voulu que notre union soit accueillie par la communauté chrétienne du quartier parisien où nous vivons, et nous n'avions aucune idée de la façon dont cela pouvait se faire.

Ayant sollicité un rendez-vous auprès du curé de la paroisse, Hugues a été reçu par un prêtre et lui a posé la question. Sa réponse a été claire :



Martine Loloum & Flickr# housewright\_david

**Surprise d'apprendre l'existence de l'exhortation !**

L'Église est opposée au mariage des divorcés, aucun type de cérémonie ou de bénédiction n'est envisageable, à aucun titre, dans l'enceinte de l'église, et aucun prêtre ne pourra intervenir dans une quelconque démarche.

À vrai dire, si cette position ne nous a pas complètement surpris, elle nous a étonné par le manque d'ouverture ainsi manifesté et par le ton employé. La seule question posée sur notre engagement portait sur le nombre d'invités que nous envisageons pour la cérémonie !

## L'accueil espéré

Toutefois, cet entretien décevant s'est conclu par un renvoi à la responsable

paroissiale du groupe « chrétiens divorcés » auprès duquel nous avons trouvé l'accueil espéré.

Depuis nos divorces respectifs, nous avons toujours fréquenté régulièrement les églises et communiqué de temps à autre, sans nous poser la question du retour aux sacrements.

Mais quelle surprise d'apprendre longtemps après notre démarche l'existence de l'exhortation apostolique post-synodale *Amoris Laetitia* du 19 mars 2016! ■

Bénédicte et Hugues

# Intégrée, oui mais...

Réintégrée sacramentellement avec la bénédiction d'un prêtre missionné par l'évêque du diocèse, je dois cependant faire face à la gêne de certains prêtres.

Depuis mon divorce, que je n'avais pas souhaité, il y a vingt ans, le Seigneur et la Vierge Marie, sollicités maintes fois, m'ont accompagnée. D'abord en me faisant connaître le journal *Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance*, conseillé par un ami jésuite de mon père que j'ai rencontré peu après.

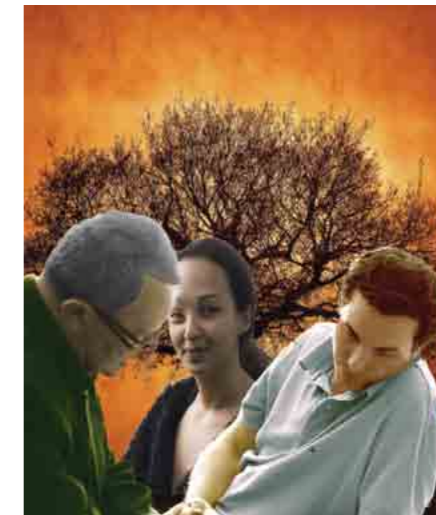
Puis, avec la grâce du Seigneur, j'ai réalisé que la solitude, le célibat, n'étaient pas mon choix, ni celui de mes cinq enfants qui souffraient avec moi de cet abandon, leur père étant parti vivre sous les tropiques avec sa compagne.

J'ai beaucoup pleuré, beaucoup prié. Peu de temps après un pèlerinage à Lourdes où j'ai pu être baignée à la fontaine miraculeuse, la Vierge a mis sur mon chemin Patrick. Il vivait une situation similaire à la mienne, avec ses trois enfants. Il n'est pas croyant mais son projet de vie cadrerait totalement avec le mien. Généreux, il acceptait d'accueillir ma nombreuse famille et d'avoir un regard bienveillant sur mon parcours de baptisée.

Comme le disait ma famille, il m'a redonné le sourire. Nous avons concrétisé notre relation d'amour par un remariage civil, avec temps de prière dans notre maison, accompagné par nos amis, notre famille, des membres de la paroisse et notre curé.

## J'ai poursuivi mon chemin

Je continuais à rencontrer des prêtres, me faisais connaître et accompagner par les curés successifs de ma paroisse. Tous gênés, ils ne se prononçaient guère sur le chemin des sacrements. Je



Flickr@dj\_events1 & Flickr@Jacques Leblond-2

**Ouverts, à l'écoute.**

suis restée engagée localement, chorale paroissiale, lectures à la messe. Non autorisée par mon curé, je ne communiais que par le désir.

En 2019, j'ai pu aller avec mon nouveau mari au premier week-end pour « Divorcés Remariés », organisé à l'initiative de notre évêque, par le Chemin Neuf. Ces deux jours ont été riches, les deux prêtres présents étaient ouverts, à l'écoute, et ont proposé un accompagnement individuel par la suite. J'ai suivi cet accompagnement, avec l'un d'eux. Chaque fois, il me donnait sa bénédiction, comprenait ma souffrance de ne pouvoir avoir accès aux sacrements.

## Réintégration sacramentelle

Au bout de presque deux ans, il m'a dit : « Cela fait 16 ans que vous jeûnez. L'intérêt du jeûne, c'est de pouvoir le rompre un jour... Confessez-vous et allez communier à Pâques. » Pâques

avait lieu deux mois plus tard. J'étais donc RÉINTÉGRÉE, avec la bénédiction d'un prêtre de mon diocèse, missionné par notre évêque auprès des personnes vivant ma situation. J'étais heureuse.

J'ai pu me confesser et continue à le faire, avec souvent un peu de résistance de la part de prêtres qui restent gênés par ma situation. Mon curé, très en colère, a fini par se raviser lorsque je lui ai parlé de ma démarche.

Cette réintégration n'a pas été la « victoire tant espérée », je ne m'y attendais pas lorsque mon accompagnateur me l'a proposée. Je ne m'en vante pas, elle n'a rien changé à ma foi de chrétienne qui n'a jamais été remise en cause.

Lorsque je vais à la messe dans ma paroisse, j'évite de provoquer mon curé et ne lui demande pas la communion, même s'il m'a dit qu'il ne me la refuserait pas. Je communie parfois à la paroisse du prêtre qui m'a accompagnée et qui continue de m'accompagner. Ou bien je communie ailleurs.

Je regrette que tant de prêtres soient ainsi gênés, malgré ce discernement qui leur est demandé dans *Amoris Laetitia*. Nos évêques devraient être plus directifs! ■

Marie

## Chrétiens Divorcés Chemins d'Espérance

27 avenue de Choisy – 75013 Paris  
Secrétariat : 06 62 00 85 64

Site : [chretiensdivorces.org](http://chretiensdivorces.org)

## Objet de l'association

### Association loi de 1901

fondée pour "créer, animer, gérer, au sein de l'Église catholique, dans l'esprit de l'Évangile, un cadre d'accueil et de rencontre de personnes concernées par le divorce. Dans ce but, l'association peut entreprendre toute action jugée utile, notamment diffuser un bulletin de liaison périodique, publier des documents ou organiser des manifestations". (article 3, Objet)

- Gérard Bourmault, Président
- Raphaëlle Tiberghien, Vice-présidente
- Martine Loloum, Secrétaire
- Jacques Tiberghien, Trésorier
- Marc Rossé, Trésorier adjoint
- Vincent Sermage, Vérificateur des comptes



# Proposer un chemin de discernement en Église

**Mgr Brunin est évêque du Havre depuis 2011. Dans ce diocèse, la nouvelle approche pastorale suggérée par *Amoris laetitia* a été partagée et réfléchi pour définir un processus d'accompagnement pour les personnes divorcées remariées.**

**L**a question de la pastorale des personnes séparées, divorcées ou divorcées engagées dans une seconde union a longtemps été problématique. Souvent, l'accueil bienveillant de ces personnes se déroulait de façon discrète car, lorsqu'on en parlait, un tel accueil pastoral était d'emblée suspecté de laxisme. Cette dimension de la pastorale des familles formait comme une sorte d'appendice relevant de la concession, et ceux qui s'y aventureraient apparaissaient souvent comme les tenants d'une permissivité exagérée.

Lorsque le pape François a lancé un synode sur la famille, qu'il a voulu inaugurer par une large consultation des fidèles du monde entier, la question de l'accueil et de l'accompagnement des personnes divorcées a surgi massivement dans les remontées des diocèses. Les deux sessions synodales de 2014 et 2015, les travaux de théologiens sollicités pour approfondir les questions émergent de la première session de 2014, les réflexions et les travaux des pères synodaux ont conduit à reconsidérer la démarche pastorale dans ce domaine de la vie conjugale et familiale.

## 1. Une nouvelle approche pastorale

Ce qui a émergé de la démarche synodale n'est aucunement un changement de doctrine, ni un abandon de la référence aux exigences de l'Évangile en ce domaine. Un des fruits de ce synode singulier dans son processus fut l'adoption d'une

**La progressivité honorée par la démarche ne peut se confondre avec un relativisme moral.**

nouvelle posture de l'Église à l'égard de ces personnes. Cela passait par une phase d'autocritique des pratiques pastorales, jugées trop surplombantes et se contentant d'édicter des principes et des normes (*Amoris laetitia*, 36).

L'exhortation post-synodale, reprenant les propositions de la session synodale de 2015, encourage une démarche pastorale qui se renouvelle en partant de la situation des personnes et en prenant compte leur histoire. La progressivité honorée par la démarche ne peut se confondre avec un relativisme moral. C'est un processus de découverte des exigences de l'Évangile qu'il faut pouvoir intégrer peu à peu dans la conduite d'une existence. La réflexion des pères synodaux a largement bénéficié des études bibliques sur la « pédagogie divine ». Cet éclairage à partir des Écritures renouvelle l'approche des personnes en situation matrimoniale difficile. Nous sommes conduits ainsi à privilégier « une pastorale positive, accueillante, qui rend possible un approfondissement progressif des exigences de l'Évangile » (*Amoris laetitia*, 38).

L'exhortation apostolique élargit le champ de la pastorale à l'égard des personnes divorcées et divorcées remariées. S'il faut toujours faire valoir fidèlement les exigences posées par le message du Christ, il faut aussi opter résolument pour une démarche de proximité et d'accompagnement. C'est dans le cheminement, aidant au discernement, que nous pouvons aider les personnes à intégrer peu à peu dans leur parcours de vie ce à quoi le Christ les appelle.

## 2. Adopter la nouvelle donne pastorale dans un diocèse

Dans le diocèse du Havre, la nouvelle approche pastorale suggérée par *Amoris laetitia* a été

partagée et réfléchi pour les personnes divorcées remariées. J'ai constaté que les ministres ordonnés, les acteurs de la pastorale des familles, mais aussi les accompagnateurs du catéchuménat, ont accueilli la perspective avec soulagement et bonheur. Ils sont si souvent confrontés à ces questions qui les laissent désemparés. Qu'il s'agisse de personnes sollicitant l'Église pour un moment de prière à l'occasion de leur seconde union civile, ou de catéchumènes dont on découvre la situation matrimoniale difficile. Assez rapidement, la possibilité offerte par *Amoris laetitia* d'un chemin de discernement est perçue comme une aide pour sortir d'un dilemme souvent douloureux : ou bien accompagner de façon plus ou moins clandestine ou bien « fermer le guichet ». Dans un cas comme dans l'autre, on prive la personne d'un contact renouvelé avec le Christ et la communauté ecclésiale.

L'exhortation apostolique nous appelle à d'autres pratiques pastorales : « il est important de faire en sorte que les personnes divorcées engagées dans une nouvelle union sentent qu'elles font partie de l'Église, qu'elles ne sont pas excommuniées et qu'elles ne sont pas traitées comme telles, car elles sont incluses dans la communion ecclésiale. [...] il faut encourager leur participation à la vie de la communauté. Prendre soin d'eux ne signifie pas pour la communauté chrétienne un affaiblissement de sa foi et de son témoignage sur l'indissolubilité du mariage, c'est plutôt précisément en cela que s'exprime sa charité » (*Amoris laetitia*, 243)

## L'engagement du processus

Pour répondre à cet appel d'*Amoris laetitia*, nous avons cherché à baliser un « chemin de discernement » pour notre diocèse. Devant une situation matrimoniale difficile, l'accueil de la personne est premier. Il faut pouvoir, avec bienveillance, aider la personne à exprimer ses attentes à l'égard de l'Église et son cheminement personnel dans la foi au Christ. Ceux qui assurent l'accueil, ayant entendu la demande, pourront alors présenter de façon claire les enjeux et les modalités du cheminement offert. Il y a lieu en effet de s'assurer des prérequis pour s'engager dans un tel chemin de discernement. Voici comment nous les avons définis pour le diocèse du Havre :

a) la personne se trouve dans une seconde union consolidée dans le temps ;



▲ Un « chemin de discernement » balisé.

b) la prise en charge éventuelle de nouveaux enfants est assurée conjointement ;

c) la personne peut faire preuve d'une authentique fidélité à sa seconde union ;

d) elle manifeste un don généreux d'elle-même ;

e) elle conduit sa vie avec le souci de vivre l'Évangile ;

f) elle a conscience de l'irrégularité de sa propre situation ;

g) elle perçoit qu'il y a une réelle irréversibilité de la situation et qu'un retour en arrière serait commettre une nouvelle faute.

Ces prérequis établis dans le dialogue pastoral permettent de vérifier et de discerner s'il est indiqué d'engager une démarche plus approfondie de discernement. Ce n'est qu'au terme de cette démarche préalable qu'on invite à formuler la demande officielle à l'évêque.

## La demande d'engager le chemin de discernement

La personne, ayant mesuré les enjeux et les exigences de la démarche proposée, est invitée à s'adresser à l'évêque. Elle lui signifiera son choix éclairé de s'engager dans la démarche de discernement. Celle-ci demandera du temps et gardera pour visée essentielle la meilleure intégration possible dans la communauté ecclésiale. C'est au pasteur du diocèse que revient la mission d'authentifier cette demande d'engagement dans le cheminement qui doit conduire le fidèle vers une intégration plus forte, sans préjuger du terme du processus. L'évêque, au nom de la communauté diocésaine, répondra à la personne pour l'encourager dans sa décision. Il le fera après avoir pris avis du prêtre responsable de la paroisse et des personnes rencontrées lors du premier accueil. Il renverra alors vers la communauté locale, son pasteur et l'équipe engagée dans l'accompagnement. Ils seront responsables de mettre en place les modalités d'accompagnement du chemin de discernement.

## Des prêtres et des agents pastoraux pour l'accompagnement

Dans l'exhortation apostolique, il est souvent mentionné « pasteurs et agents pastoraux ». Cela conduit à penser que des laïcs formés à l'accompagnement et conscients des enjeux et des exigences d'un tel chemin de discernement, comme *Amoris laetitia* les expose, peuvent être sollicités pour ce service qui vise à « accompagner, discerner et intégrer la fragilité ». Quand c'est possible, le chemin de discernement pourra se vivre au sein d'une équipe accompagnée, étant bien sûr l'accompagnement personnel au for interne, qui authentifie le parcours réalisé et s'assure que la décision où intervient la conscience personnelle soit juste devant le Seigneur et au regard des exigences de l'Évangile dont l'Église est garante. Il nous faut tenir compte de l'avertissement que nous adresse le pape François : « *Il nous coûte aussi de laisser de la place à la conscience des fidèles qui souvent répondent de leur mieux à l'Évangile avec leurs limites et peuvent exercer leur propre discernement dans des situations où tous les schémas sont battus en brèche. Nous sommes appelés à former les consciences, mais non à prétendre nous substituer à elles* » (*Amoris laetitia*, 37).

## La spécificité de la démarche

Pour mettre en œuvre le processus tel que l'exhortation apostolique le préconise, il importe d'envisager l'horizon de la démarche. Elle vise l'intégration la plus juste, qu'en conscience le fidèle divorcé engagé dans une seconde union civile pourra décider au terme de l'accompagnement authentifié. Les modalités d'intégration dans l'Église sont diverses, y compris dans l'exercice de certaines responsabilités (*catéchèse, animation liturgique, gestion des paroisses, service caritatif...*). On veillera en particulier à ne pas compromettre la démarche visant l'intégration ecclésiale en la réduisant à une demande ponctuelle, comme par exemple une bénédiction de la seconde union. La démarche de discernement engage dans une histoire à la suite du Christ, intégrant l'épreuve de l'échec de la première union. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une pastorale du « *comme si* » ! L'accès aux sacrements (*Réconciliation et Eucharistie*), s'il est envisagé par l'exhortation apostolique, ne peut être préjugé comme terme nécessaire du chemin d'intégration.



▲ **Un processus de croissance humaine et spirituelle.**

## Un temps de prière qui « signe » le terme du chemin de discernement

Il y aura lieu d'examiner l'opportunité, au terme de la démarche, d'un temps de prière. Organisé en privé, en présence de ceux et celles qui ont accompagné le chemin de discernement, elle rassemblera aussi les membres de la famille affectés par la rupture d'alliance et concernés par ce qui se reconstruit. Ce temps de prière serait d'abord reconnaissance devant le Seigneur de notre faiblesse et de notre péché pour implorer Sa Miséricorde. Il serait aussi action de grâce pour le cheminement accompagné, intercession pour confier au Seigneur l'histoire familiale pour laquelle les uns et les autres doivent « se recevoir » et s'impliquer dans un « prendre soin » mutuel. Les responsables pastoraux devront toujours veiller à ce que la proposition faite ne soit pas source d'incompréhension ou de scandale pour les proches et pour la communauté. Le Service diocésain de Pastorale liturgique et sacramentelle sera sollicité pour offrir une trame de ce temps de prière autour de la Parole de Dieu.

## L'intégration des dons de Dieu

Une seconde dimension de l'intégration est moins souvent perçue, mais tout autant essentielle. Il s'agit de l'intégration des dons que Dieu accorde à toute personne pour progresser sur le chemin où il l'appelle à avancer. Au paragraphe 122, le pape François reprend l'expression du pape saint Jean-Paul II dans *Familiaris consortio*, 9 : « *un processus dynamique qui va peu à peu de l'avant grâce à l'intégration progressive des dons de Dieu* ». Accompagner devient alors soutien du travail de la grâce dans un processus de croissance humaine et spirituelle. La Parole de Dieu, « *compagne de voyage* », et la grâce de Dieu, conduisent vers l'achèvement ce qui est inachevé, vers la perfection ce qui est imparfait, vers la sainteté ce qui est encore marqué par le péché. ■

+ Jean-Luc BRUNIN, évêque du Havre

# Accompagner l'itinéraire de discernement des personnes divorcées remariées

Pour Jean Delarue, diacre, l'objectif du discernement proposé par *Amoris Laetitia* est clair : « *La route de l'Église, depuis le Concile de Jérusalem, est toujours celle de Jésus* ».

Ordonné diacre dans le diocèse de Créteil en 1994 à l'âge de 35 ans, je suis marié et père de quatre jeunes adultes. À la suite de mes différentes expériences d'accompagnement des familles, mon évêque, le père Michel Santier, m'a demandé, en 2016, de mettre en œuvre le parcours de discernement et d'accompagnement pour les personnes divorcées remariées civilement selon l'exhortation *Amoris Laetitia*.

## Une mission reçue, exercée dans le cadre d'orientations diocésaines

« *Cet encouragement au discernement responsable personnel et pastoral des cas particuliers* » voulu par l'exhortation *Amoris Laetitia* se fait dans un cadre et un processus ecclésial. Les accompagnateurs ont mission « *d'accompagner les personnes intéressées sur la voie du discernement selon l'enseignement de l'Église et les orientations de l'évêque* ». (AL 300).

Le père Santier avait donné ses orientations à tous les prêtres et les diacres : « *J'ai proposé une démarche de discernement pour l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des demandes des couples divorcés remariés pour l'admission aux sacrements* ».

Sa volonté est que « *les prêtres et les diacres ne se retrouvent pas seuls à exercer ce discernement* », qu'ils s'inscrivent, tout en étant partie prenante, dans une démarche ecclésiale et dans un souci de cohérence au sein du diocèse. Il souhaite « *qu'il n'y ait pas de disparités entre prêtres, certains très ouverts et d'autres plus rigides* ». Comme le souligne *Amoris Laetitia*,

il faut « *éviter le risque qu'un discernement donné conduise à penser que l'Église entretient une double morale* ». (AL 300).

Ainsi, il demande au prêtre de lui adresser un courrier après avoir écouté la demande et avoir fait un premier discernement. L'évêque adresse alors la personne vers l'un des diacres chargés de mener « *un itinéraire d'accompagnement et de discernement qui oriente ces fidèles à la prise de conscience de leur situation devant Dieu* ». (AL 300).

## Une diversité de personnes

J'ai été frappé par la grande diversité des situations humaines, sociales et ecclésiales que j'accompagne (lire l'encadré en page 10) : on aurait pu craindre que ce parcours de discernement exigeant soit réservé à quelques-uns et puisse être élitiste. Or, à ma grande surprise, ce n'est pas le cas, bien au contraire. En revanche, j'ai dû m'adapter à chaque situation, faire du « sur mesure » et co-construire un itinéraire qui soit propre à chaque cas. Ma posture d'accompagnateur a changé.

En cela, on peut dire que l'accompagnement est un art, un art qui s'apprend. Le pape François ajoute qu'il est important que « *L'Église initie ses membres – prêtres, personnes consacrées et laïcs – à cette "art de l'accompagnement", pour que tous apprennent toujours à ôter leurs sandales devant la terre sacrée de l'autre* (cf. Ex 3,5) ». (EG 169)

Chaque situation est singulière, chaque histoire est spécifique. Ainsi, quand je reçois un

## DIVERSITÉ

### Un parcours exigeant et ouvert

« En 4 ans, j'ai accompagné dix personnes : quatre femmes et trois couples (je les présente brièvement ; pour garantir l'anonymat, prénoms et lieux ont été changés).

- Hélène avait 21 ans à son arrivée en France. Originnaire de Pologne, elle avait 24 ans quand elle a quitté son mari à cause de ses infidélités.
- Louise a 35 ans. En raison des violences conjugales liées à l'alcoolisation de son mari, elle a accouché seule de sa deuxième fille et a décidé de ne pas rentrer chez elle à la sortie de la maternité pour protéger ses enfants.
- Marguerite a 45 ans. Adulte handicapée, elle travaille dans un Établissement d'aide par le travail (ESAT). Elle est séparée de corps d'avec son mari qui a quitté le domicile conjugal. Elle vit très mal la solitude et a rencontré sur son lieu de travail un autre handicapé avec lequel elle a tissé une relation affective.
- Arthur et Francine ont tous deux été abandonnés par leur conjoint. Elle, le jour de Noël, s'est retrouvée seule avec deux enfants de 2 et 3 ans. Ensemble, ils se sont reconstruits et Arthur a élevé les deux enfants de Francine

comme ses propres enfants. Lui est très engagé auprès de personnes handicapées et de Foi et Lumière. Ils ont écrit à l'évêque pour entreprendre un chemin de discernement.

- Lourdes et Pédro sont tous deux originaires d'Espagne. Lourdes avait 15 ans quand elle a quitté son pays pour venir chez son frère et travailler. À 16 ans, elle s'est mariée avec un Guadeloupéen plus âgé qu'elle qui s'est tout de suite montré infidèle. Puis, espérant qu'il change, elle le suit en Guadeloupe. Lui toujours infidèle, elle décide de revenir avec sa fille en France où elle rencontre Pedro. Ensemble, ils auront deux autres enfants. Quand Lourdes tombe gravement malade, le prêtre de sa paroisse l'autorise alors à communier, mais elle n'est pas en paix en communiant et demande à bénéficier d'un itinéraire d'accompagnement. Pédro va de plus en plus s'impliquer dans le discernement au point d'être à son tour demandeur.
- Daniel et Laetitia. Lui est ouvrier dans une usine, militant communiste et syndiqué à la CGT. Il n'est pas croyant quand il rencontre sa première femme mais

sa belle-famille exige un mariage religieux. Baptisé sans préparation la veille de son mariage, il ne sera pas préparé à son mariage sacramentel. Ils n'ont pas d'enfant et se séparent. Puis il rencontre Laetitia, très croyante, confirmée en 2016. Daniel va se questionner et se mettre en route. Ensemble, ils décideront de se marier à l'Église. Mais un mois avant la célébration, le prêtre découvre que Daniel a déjà été marié religieusement ! Son mariage se transforme alors en temps de prière. Malgré les tensions et leur déception, Daniel demande à être préparé à la communion. Ils commencent alors ensemble un parcours de discernement.

- Marie est très engagée dans la communauté des Béatitudes avec son mari. Ils s'aiment et font tout ensemble. Elle n'a pas vu venir le séisme lorsque son mari lui a annoncé qu'il partait avec une autre. Tout s'est effondré, son seul point d'appui étant sa foi en Dieu. Elle est très impliquée dans la pastorale de la santé et dans la liturgie de sa paroisse. Après plusieurs années, elle a rencontré Stéphane, abandonné comme elle. Ils goûtent ensemble à la joie de se reconstruire. » ■ J.D.

couple, je veille à ce que l'un comme l'autre soit reconnu dans sa différence et que sa liberté soit respectée.

Comme le reprend François à la suite de Jean Paul II (*Familiaris Consortio*), « Le discernement des pasteurs doit toujours se faire "en distinguant attentivement les situations d'un regard

différencié". Nous savons qu'il n'existe pas de "recettes simples". » (AL 298).

Pour cela, « nous avons besoin de nous exercer à l'art de l'écoute, qui est plus que le fait d'entendre » (EG 171). Le pape François invite « les pasteurs à écouter avec affection et sérénité, avec le désir sincère d'entrer dans le cœur du drame



D.R.

## TÉMOIGNAGE ACCOMPAGNATEUR

Ce dernier point est pour moi un critère important dans l'écoute des personnes que j'accompagne. Le pape François nous invite à « être avant tout des ministres de la miséricorde » et à nous impliquer dans cet itinéraire, à prendre le risque de l'accompagnement, en cheminant aux côtés de ceux qui nous ont fait confiance : « Les ministres de l'Évangile doivent être des personnes capables de réchauffer le cœur des personnes, de dialoguer et cheminer avec elle, de descendre dans leur nuit, dans leur obscurité, sans se perdre. » (Revue *Études*<sup>1</sup>).

### Cinq étapes essentielles dans le parcours de discernement

#### 1<sup>ère</sup> étape. Un discernement porté par la grâce baptismale

Selon *Amoris Laetitia*, après un temps pour accueillir, écouter la vie des personnes et contractualiser le parcours de discernement, la première grande étape du discernement est de se mettre devant la grâce de son baptême. Il me semble essentiel que tout le discernement soit porté par la grâce baptismale, avant même de plonger dans une relecture de la séparation, du divorce, puis du remariage.

La grâce est donnée. L'amour de Dieu est premier, gratuit et offert à tous sans exception. Inconditionnel, l'amour de Dieu n'est pas lié à nos mérites. Par le baptême, je suis enfant de Dieu : « Toi, tu es mon Fils bien-aimé ; en toi, je trouve ma joie. » Entendre le Seigneur nous dire « Tu as du prix à mes yeux et je t'aime » (Isaïe 43,4), c'est être restauré dans sa dignité de fils ou fille de Dieu.

Se laisser atteindre par cet amour-là est une étape essentielle. C'est toujours se rappeler que l'amour de Dieu est plus grand que notre péché et que le Seigneur est miséricordieux.

Le pape François nous invite à une conversion du regard.

D'abord regarder les divorcées remariées comme des enfants de Dieu : « Ce sont des baptisés, ce sont des frères et des sœurs, l'Esprit saint déverse en eux des dons et des charismes pour le bien de tous. » (AL 299).

La finalité du discernement n'est pas la communion mais de permettre à chaque baptisé de mettre ses pas dans ceux du Christ, de le suivre de plus près, de devenir davantage disciple et apôtre et de grandir dans une relation d'amitié avec le Christ.

#### ▲ Co-construire un itinéraire « sur mesure ».

des personnes et de comprendre leur point de vue, pour les aider à mieux vivre et à reconnaître leur place dans l'Église. » (AL 312).

L'objectif de ce discernement proposé par *Amoris Laetitia* est clair : « La route de l'Église, depuis le Concile de Jérusalem, est toujours celle de Jésus : celle de la miséricorde et de l'intégration [...]. La route de l'Église est celle de ne condamner personne éternellement ; de répandre la miséricorde de Dieu sur toutes les personnes qui la demandent d'un cœur sincère [... Car] la charité véritable est toujours imméritée, inconditionnelle et gratuite ! » (AL 296).

Le pape François insiste : « Il faut éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations ; il est également nécessaire d'être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition. » (AL 79).

## La finalité du discernement n'est pas la communion mais de permettre à chaque baptisé de grandir dans une relation d'amitié avec le Christ.



Martine Loloum

## 2<sup>ème</sup> étape. La relecture de son histoire est aussi un itinéraire pascal (Mort-Résurrection)

La visée de cette étape est d'aider les personnes à relire leur histoire, en particulier, leur séparation, leur divorce, bien souvent vécus comme des échecs, des plaies non refermées. « Qu'est ce qui nous est arrivé? » « Qu'est ce qui m'est arrivé? » Ces questions demeurent dans l'expérience douloureuse du désamour, alors que la vie avait pourtant commencé dans la joie.

De nombreuses personnes témoignent aussi de leur redécouverte de Dieu au cœur de leur divorce. Vivre l'échec est une véritable expérience de la Croix. Le relire, consentir à la perte et accomplir ce travail de deuil est nécessaire pour retrouver le goût de vivre.

Après une longue séparation, renaître à la vie passe par un long cheminement humain et spirituel. Le vivre révèle à chacun ce que l'Esprit Saint transforme en son for interne, à travers cette épreuve.

Cette relecture, qui fait passer de la mort à la vie, est un chemin pascal qui ouvre un avenir et fait renaître le goût de vivre et la confiance.

## ▲ **Renaître à la vie passe par un long cheminement humain et spirituel.**

(\*) **Xavier Thévenot (1938-2004)** était prêtre salésien, professeur à l'Institut catholique de Paris et spécialiste des questions de morale.

Il permet de choisir la vie et, pourquoi pas, la liberté d'aimer à nouveau.

Ce discernement se réalise peu à peu, grâce à l'écoute bienveillante d'un tiers et aussi, grâce à la lecture de l'Évangile, à la prière, à l'action au service de son prochain.

## 3<sup>ème</sup> étape. « Vérité et miséricorde se rencontrent, paix et justice s'embrassent. » (Ps 84)

Ce chemin pascal s'accompagne d'un chemin de vérité exigeant, mais source de guérison. Cette guérison passe par une relecture authentique de son histoire, comme la Samaritaine qui a fait la vérité sur sa vie en rencontrant le Christ au puits de Jacob.

Ce travail de vérité doit tenir compte de la dimension singulière de chaque personne. Comme je l'ai appris avec Xavier Thévenot \*, il s'agit pour nous, accompagnateurs, d'aider la personne à bien articuler les trois dimensions de la morale (la dimension universelle, la dimension particulière spécifique à une culture, à un lieu, à une époque, et la dimension singulière propre à chaque personne). Il s'agit aussi d'éclairer sa conscience à la lumière de la parole de Dieu et de l'enseignement du magistère.

### Quitter, Être quitté

L'exhortation *Amoris Laetitia* propose de faire « une différence entre ceux qui se sont efforcés avec sincérité de sauver un premier mariage et ont été injustement abandonnés, et ceux qui, par une faute grave ont détruit un mariage canoniquement valide. »

Ce critère doit être utilisé avec discernement, car les choses sont parfois plus complexes qu'elles ne paraissent : dans une séparation, il est rare que les deux personnes aient le désir de rompre d'un commun accord et en toute harmonie. Il y a souvent celui ou celle qui décide de la séparation ou du divorce et l'autre qui accepte ou refuse. Sur le plan psychique, l'événement est vécu comme « quitter » ou « être quitté ». Ce sont deux expériences différentes qui placent les personnes dans des postures et des dynamiques spécifiques qui vont déterminer en partie la manière de vivre le processus de deuil. **L'un des enjeux du travail de vérité, c'est de sortir de cette vision manichéenne et d'être capable de reconnaître sa part de responsabilité dans la séparation.**

## Le travail de VÉRITÉ est un chemin de libération pour chaque personne.

### « Amour et vérité se rencontrent » (Ps 84)

La miséricorde et la vérité vont ensemble : il n'y a pas de vérité sans charité et il n'y a pas de charité sans vérité. Certains ont tendance à réduire la vérité aux dogmes, à l'enseignement du magistère et à faire porter des fardeaux aux autres. Or, pour nous chrétiens, la vérité est d'abord une personne, Jésus Christ, qui nous a dit : « Je suis le chemin, la vérité et la vie ». La vérité, elle, ne se possède pas, nous sommes en chemin vers...

D'autres au contraire, se laissent enfermer par les situations singulières et font de la miséricorde une tolérance déconnectée de ce chemin de vérité auquel le Christ nous appelle tous.

### Vérité et miséricorde se conjuguent! Comment les articuler?

Nous l'avons vu au synode pour la famille, certains privilégient la vérité et voudraient que l'Église parte de la vérité pour aller vers les gens, faisant ainsi de la charité une conséquence de la vérité. D'autres insistent davantage sur la charité et préfèrent partir de la vie des gens, des situations singulières, pour les accompagner vers un chemin de vérité.

Il est important de distinguer les différents plans à partir desquels s'exprime l'Église : quand l'Église parle à tous les chrétiens et aux hommes de bonne volonté, elle se situe au niveau universel. Dans ce cas, la dimension de « vérité » est mise en valeur, l'idéal de vie chrétienne est annoncé. Mais si la norme doit rester une référence, le pape nous invite à changer notre rapport à cette norme, à sortir d'une vision binaire entre les situations dites « régulières » et « irrégulières ». Comme le souligne le cardinal Schönborn dans son entretien sur *Amoris Laetitia*, « Il n'y a pas, de façon simpliste, d'un côté le mariage et les familles qui fonctionnent, qui sont bien, et les autres qui ne le sont pas [...] Nous sommes en chemin, nous sommes tous sous le péché et nous avons besoin de la miséricorde. »

Lorsque l'Église, à travers un pasteur, un accompagnateur, se trouve devant une personne dans sa situation singulière, alors on est devant une terre sacrée et là, Dieu nous invite à enlever nos sandales et à nous tenir avec respect devant elle.

Dans ces cas, la tradition de l'Église a toujours privilégié la primauté de la charité. Elle considère qu'en dernier ressort, il faut obéir à sa conscience pour aller vers la vérité, comme le concile Vatican II l'a rappelé : « Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. » (*Gaudium et spes* 16).

Le pape François nous invite à une conversion pastorale sur la manière d'accompagner la fragilité en insistant sur trois mots clés : ACCOMPAGNER, DISCERNER, INTÉGRER.

Je suis témoin que ce travail de VÉRITÉ est un chemin de libération pour chaque personne. Il passe par une relecture de sa vie, un regard lucide sur sa situation et la mise en mots des échecs traversés (« porter son grabat » comme le dit l'Évangile). Je suis témoin que la confrontation aux Écritures peut dénouer des liens qui maintenaient dans la mort et peut faire sortir les personnes de leurs tombeaux.

## ▼ **Enlever nos sandales devant la terre sacrée de l'autre.**



Flickr@evoly

## Après avoir éclairé sa conscience, fait mûrir son discernement, je l'invite à se mettre devant l'appel de Dieu.

### 4<sup>ème</sup> étape. Parcours vers l'eucharistie et le pardon

Après avoir éclairé sa conscience, en étant accompagnée dans un discernement exigeant et responsable, la personne concernée peut demander à recevoir à nouveau les sacrements, en particulier la réconciliation et l'eucharistie.

« Personne ne peut être condamné pour toujours », affirme le pape. Selon les personnes, je propose et j'adapte un itinéraire biblique pour redécouvrir et méditer le sens de l'eucharistie. Puis nous voyons ensemble la place de l'eucharistie dans la célébration de la messe. « Nul n'est digne de te recevoir... » et j'insiste également sur la dimension ecclésiale de l'eucharistie : nous sommes le corps du Christ. Saint Augustin le résume bien : « Soyez ce que vous voyez, recevez ce que vous êtes ». Le plus important, pour les chrétiens, est le lien entre charité et eucharistie, comme le souligne saint Jean avec le lavement de pieds. Jésus nous invite à sa suite à la charité fraternelle, à servir nos frères, à les aimer, ce que les personnes accompagnées vivent déjà, étant parfois fortement engagées auprès de leurs frères et sœurs malades, porteurs d'un handicap ; c'est la « *via caritatis* » dont parle le pape (AL 306). Je pense en particulier à Arthur qui se rend à Lourdes chaque année pour se mettre à leur service.

Pour les personnes engagées dans cette démarche, le sacrement de réconciliation qui devance leur demande de participation à l'eucharistie prend alors une importance toute particulière. La lecture des textes de l'enfant prodigue éclaire ce chemin...

### 5<sup>ème</sup> étape. La prise de décision en conscience et le discernement pastoral

À la fin du cheminement, mon rôle d'accompagnateur n'est pas de décider à la place de celui ou celle que j'accompagne. Le pape François nous appelle « à former les consciences, mais

non à prétendre nous substituer à elles » (AL 37). Après avoir éclairé sa conscience, fait mûrir son discernement, je l'invite à se mettre devant l'appel de Dieu et à choisir la vie en prenant sa décision. Mon rôle est ici d'être au service de la personne pour l'aider à découvrir cet appel de Dieu dans sa vie.

À l'issue du discernement, la personne peut se considérer prête à recevoir à nouveau les sacrements, ou décider d'y renoncer, ou bien encore attendre et désirer poursuivre le discernement pour avancer sur des points qui ne sont pas encore réglés (par exemple, une réconciliation avec l'un de ses enfants ou une relation plus apaisée avec son ex-conjoint). Puis je l'invite à mettre par écrit sa relecture, sa décision en conscience et sa demande à l'évêque.

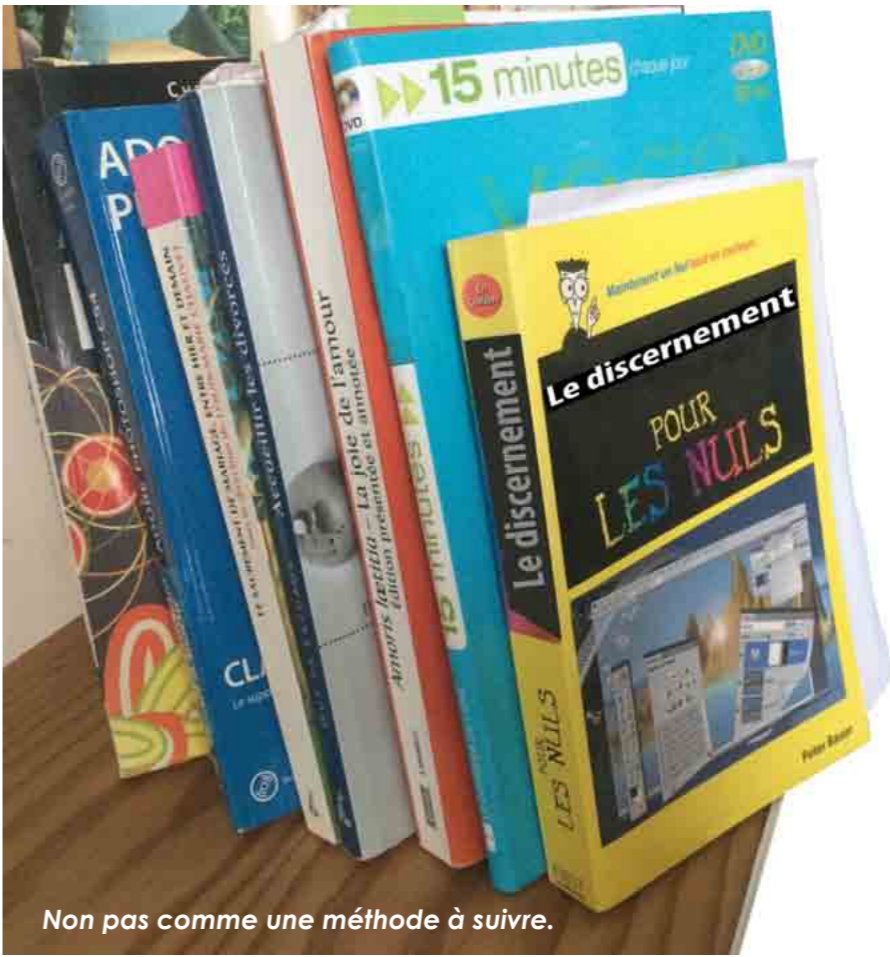
De mon côté, je rédige à l'évêque un courrier dans lequel je lui fais part de mon discernement pastoral. Je ne rentre pas dans le détail du discernement au for interne, mais j'apporte à l'évêque les éléments objectifs qui relèvent du for externe et qui permettent d'envisager les modalités ecclésiales d'une plus grande intégration et les modalités de l'accès aux sacrements.

S'il existe des éléments qui permettent de penser qu'une reconnaissance de nullité est possible, celle-ci est distinguée de l'admission aux sacrements. Après avoir pris conseil auprès d'un prêtre compétent en matière canonique, si une procédure de déclaration de nullité de la première union se révèle possible, je rédige une enquête pastorale et les personnes sont alors orientées vers l'officialité.

Au regard de tous ces éléments, l'Évêque, qui est le garant du processus ecclésial, authentifie cet itinéraire et admet la personne ou le couple aux sacrements. La personne ou le couple est reçu par l'évêque pour un dialogue avec lui. Le chancelier notifie ensuite la décision de l'évêque d'admettre les personnes aux sacrements. Le curé responsable de la paroisse est invité, avec l'aide de l'équipe d'animation pastorale, à discerner les modalités de l'accès aux sacrements et à préparer la communauté à mieux intégrer la personne concernée. ■

Jean DELARUE, diacre

1 « La première réforme, le style chrétien », *Études*, vol. tome 419, n° 10, 2013, pp. 337-352.



Non pas comme une méthode à suivre.

# Amoris Laetitia, un événement inespéré

### Suite à l'exhortation apostolique Amoris Laetitia, j'ai suivi un chemin de discernement dans le diocèse de Reims.

Croyant et pratiquant régulier, j'étais engagé dans l'action catholique : Jeunesse Catholique Ouvrière, puis Action

Catholique Ouvrière. Divorcé en 1997, après 25 ans de mariage et quatre enfants, je me suis retrouvé seul jusqu'en 2000.

Cette épreuve douloureuse n'a pas remis en cause ma croyance. Malgré ma souffrance, je savais que Dieu ne m'abandonnerait pas. Je continuais à assister régulièrement à la messe du dimanche, mais pas dans ma paroisse, fuyant certaines personnes.

J'ai eu la chance d'avoir une famille toujours accueillante et des amis, dont plusieurs prêtres, sur qui je pouvais compter. Un des prêtres m'a fait découvrir le bulletin de l'association « Chrétiens divorcés, Chemins d'Espérance ». Les témoignages figurant dans ce journal m'ont permis de constater que beaucoup d'autres personnes vivaient une séparation ou un divorce comme moi. Cela m'a redonné le moral et j'ai décidé d'adhérer à l'association.

En septembre 2000, je me suis réengagé avec Annie, séparée depuis plusieurs années, avec un fils de 13 ans. L'année suivante, nous avons commencé à vivre ensemble. À partir de ce moment-là, j'ai décidé de ne plus communier. Nous nous sommes mariés le 6 février 2014 et, avec un ami prêtre, nous avons préparé, un temps de prière qui a eu lieu deux mois et demi après notre mariage civil, en présence des membres de nos familles.

La publication d'*Amoris Laetitia* en 2016 a constitué pour nous un événement inespéré. Son chapitre 8 a ouvert les portes pour que l'Église se montre plus accueillante et miséricordieuse, surtout envers celles et ceux qui sont aux périphéries comme les divorcés remariés.

Voulant mettre en pratique cette exhortation, l'archevêque de Reims et son évêque auxiliaire signaient le 7 octobre 2017 une lettre dans laquelle ils désignaient sept prêtres accompagnateurs pour les chemins de discernement.

### En marche

Début 2018, j'ai décidé à suivre un chemin de discernement.



## Si tu retiens les fautes, Seigneur...

J'ai contacté l'un des prêtres accompagnateurs désignés dans la lettre des évêques, et le 31 janvier 2018 ma première rencontre eut lieu avec lui. Il y en eut huit autres jusqu'au 28 novembre 2018. Ce jour-là, avant-veille du 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent, je me suis senti prêt à retourner communier.

Comme *Amoris Laetitia* le précise, le retour à la communion est une décision personnelle. J'ai informé mon prêtre accompagnateur que je retournerais communier et que je souhaitais, avant de communier, recevoir le sacrement de réconciliation. C'est ce qu'il fit sans aucune hésitation. Je suis donc retourné communier avec beaucoup d'émotion le 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent.

Aujourd'hui, je ne peux pas dire que je ressens plus fortement la présence de Dieu à mes côtés, car même avant de retourner communier, Il était déjà présent.

### Mon chemin

Ce chemin n'a pas été pour moi une formalité que l'Église me proposait pour recevoir à nouveau les sacrements. Il n'avait rien d'une démarche revendicative pour obtenir un droit. Je ne l'ai pas non plus vécu comme une méthode à suivre pour me donner bonne conscience.

Ce chemin de discernement était pour moi un engagement personnel, guidée par ma conscience. J'ai pu y relire ma vie, de mon enfance jusqu'à aujourd'hui.

Ce cheminement m'a permis d'être en vérité avec moi-même. J'ai eu aussi à faire confiance, à me mettre à l'écoute du prêtre accompagnateur pour tout lui dire, même ce qui fait mal. Avec l'éclairage du prêtre, j'ai discerné ce que je peux changer dans ma vie pour être plus proche de ce que nous dit le Christ dans les Évangiles.

### Comment?

Nous nous sommes engagés sur la méthode, mon accompagnateur et

moi-même, chacun pouvant se sentir libre vis-à-vis de l'autre, notamment pour arrêter.

Il m'a proposé un plan en trois étapes : à partir de l'Évangile sur les disciples d'Emmaüs, j'ai pu revisiter mon vécu et regarder là où j'en étais. Mon intégration devenait une réalité : « Ils retournent à Jérusalem où les attend une vie nouvelle ».

À la fin de chaque rencontre, l'accompagnateur me proposait de préparer la rencontre suivante à partir de questions ou de thèmes :

- Quels sont mes regrets et mes joies ?
- Réflexion sur l'évangile de Marc sur la tempête apaisée ;
- Mes rapports à « l'être » et à « l'avoir » ;
- La vérité : est-ce que parfois je ne me suis pas senti vrai ?
- Qu'est-ce qui m'aide à prendre des décisions ?
- Pourquoi la victime se sent-elle coupable ?

À partir de ces points, nous avons partagé et réfléchi ensemble, le prêtre accompagnateur m'apportant aussi un éclairage reconfortant et réaliste.

J'encourage celles et ceux qui veulent suivre ce chemin à le faire. Je pense que le faire seul est mieux : tout ne peut pas se dire en présence d'un(e) autre.

« Ce qui importe, c'est que chacun discerne son propre chemin et mette en lumière le meilleur de lui-même et ce que le Seigneur a déposé de vraiment personnel en lui » (exhortation *Gaudete et Exultate*, pape François). ■

Louis

**Je suis redevenu un chrétien comme les autres, ni pire ni meilleur.**

Après 22 ans de mariage, j'ai découvert que ma femme me trompait avec une femme, alors j'ai dû la quitter, ce qui me séparait aussi de mes cinq enfants. À la suite de ce divorce, j'ai toujours été révolté par ma situation vis-à-vis de l'Église car je pensais être plutôt victime que coupable.

En 2013, j'ai rencontré ma compagne qui était sur le chemin de la conversion de sa foi luthérienne vers la foi catholique. Elle a suivi une procédure d'intégration dans l'Église catholique (admission à la pleine communion) qui fut rejetée une première fois à cause de notre relation et fut finalement acceptée par son évêque l'année suivante. Nous étions alors chacun dans une situation différente.

### L'espoir est apparu

Suivant un appel intérieur et les recommandations de prêtres, j'ai décidé de ne plus communier afin de rester humble et obéissant à l'Église. J'ai participé à des groupes de partage et j'ai suivi de près les évolutions de l'Église sur ce sujet.

Avec le synode des familles, puis en 2016 l'exhortation du pape François, l'espoir est apparu. Nous avons vu que d'autres diocèses proposaient des chemins de discernement mais pas encore le nôtre. Après la confirmation de ma compagne en 2018, nous avons été reçus par notre évêque, à Pontoise, pour échanger sur notre parcours.

Quelques mois plus tard, notre évêque a organisé des vêpres solennelles



D.R.

Prêt à recevoir le sacrement de réconciliation.

à la cathédrale à l'intention des personnes concernés par une rupture, une séparation, un divorce. Il officialisait une démarche de réflexion dans la ligne d'*Amoris Laetitia*. L'année suivante, lors de nouvelles vêpres solennelles, il a lancé la mise en œuvre des chemins de discernement. Le diocèse a publié un document à destination des prêtres et a envoyé en mission une douzaine d'accompagnateurs, prêtres, religieuses et diacres.

### Dieu m'ouvre ses bras

Je me suis alors proposé pour participer à ce parcours, et mon curé a désigné une religieuse pour m'accompagner. Nous avons eu plusieurs rencontres durant quelques mois, certaines en couple et d'autres en individuel. Nous avons échangé sur nos itinéraires personnels, notre parcours

de couple, nos attentes et nous les avons mis sous le regard de l'Évangile. J'ai souhaité préparer le sacrement de la réconciliation avec mon accompagnatrice. Il me reste en mémoire son regard plein d'amour me demandant de regarder Dieu comme quelqu'un qui m'aime, qui me prend comme je suis et qui, à mon intention de demander pardon, ouvre ses bras pour m'accueillir. À la suite à ces entretiens, je me suis senti prêt à recevoir le sacrement de réconciliation. « Si tu retiens les fautes Seigneur, qui donc subsistera? Mais près de toi se trouve le pardon, Dieu fidèle. » (Ps 129)

En accord avec mon curé, nous avons officialisé une nouvelle « première » communion lors d'une messe dominicale dans ma paroisse. Je tenais à ce que ce soit une fête, j'ai prévenu ma famille, mes amis, les paroissiens et

c'est avec leur présence que le 12 octobre 2019 j'ai pu à nouveau recevoir le corps du Christ.

Le retour à la vie sacramentelle m'a apporté la paix, le sentiment d'être aimé malgré mon parcours. Je n'ai plus ce sentiment de culpabilité que me renvoyait l'Église, que je traînais comme un boulet et qui m'empêchait d'avancer. Il est en effet difficile de se sentir aimé, d'entendre parler de miséricorde lorsqu'on en est écarté.

Certes, il m'arrive de rencontrer encore des résistances de certains prêtres ou dans certains groupes, mais je suis redevenu un chrétien comme les autres, ni pire ni meilleur, je peux avancer digne et confiant. À moi maintenant de rayonner de cet amour sans retenue. ■

Gilles (diocèse de Pontoise)

# Les « cheminements Bartimée »

Nathalie et Christian Mignonat étaient auditeurs français au synode de la famille de 2015. Aujourd'hui, ils sont coordinateurs nationaux des Équipes Reliance issues des Équipes Notre-Dame et cofondateurs de l'association privée de fidèles SEDIRE-Lyon.

## Les chemins de discernement *Amoris Laetitia* : les « cheminements Bartimée »

Accompagner : pour nous ce mot avait le sens d'être compagnon, de « marcher avec » (*synodos*) quand nous avons été appelés pour accompagner une équipe Reliance, équipe de couples engagés dans une nouvelle union, en recherche d'une croissance de vie chrétienne et spirituelle en conscience éclairée. Couple « canonique sacramental » qui n'avait pas connu la grande épreuve du divorce qu'avaient vécu nos compagnons de route, quelle était notre légitimité ? Ni guide ni encore moins modèle, nous étions nous aussi en recherche sous le regard du Christ, mais nous pouvions porter la parole et les attentes de nos amis en des lieux d'Église sans donner prise à la condescendance et aux nouvelles blessures qu'ils auraient reçues.

Ce cheminement au côté et à l'écoute des équipiers Reliance nous a conduits à fonder avec d'autres prêtres et laïcs une association privée de fidèles, « SEDIRE-Lyon », dédiée aux temps de prière à l'occasion d'une nouvelle union. Son objectif est d'« aider » le diocèse à faire sortir de l'ombre cette pastorale d'intégration nécessaire.

Avec l'annonce des synodes de la famille, nous avons encouragé les équipiers à mener une réflexion pour « sortir de l'impasse » de l'exclusion de toute vie sacramentaire et de la

marginalisation que cette discipline induit sur la participation aux « services » d'Église.

Les échanges ont fait l'objet d'un questionnaire qui a débouché sur des contributions envoyées à la Conférence des évêques de France et au conseil pontifical pour la famille et pour les laïcs au Vatican.

Dès le synode extraordinaire de 2014, et pendant l'année intersynodale, ces contributions contenaient « les chemins d'Emmaüs », réflexion sur les conditions de retour aux sacrements, en Église, pour des fidèles engagés dans une nouvelle union. Elles insistaient notamment sur l'urgence de la situation, sur la nécessaire participation des personnes concernées à l'élaboration d'une pastorale dédiée, sur la nécessaire adhésion de toute la communauté, sur les modalités des « signes de retour » attendues par les personnes concernées et sur l'enjeu pour l'éducation des enfants.

Ces contributions sont sans doute à l'origine de notre invitation comme auditeurs au synode de 2015, au titre des Équipes Reliance et de l'association privée de fidèles SEDIRE-Lyon. Ainsi, la pastorale des personnes divorcées et « engagées dans une nouvelle union » était présente au synode. Une allocution de trois minutes présentant la situation et la demande de ces personnes a été entendue par tous les pères synodaux et leur parole a été également portée dans les « *circuli minores* »\* de discussion.

L'évangile de la messe de clôture du synode le 25 octobre était celui de l'aveugle Bartimée (Mc 10, 48-52) commenté par le pape François, ce qui nous a inspiré.

En attendant la sortie de l'exhortation, un nouveau questionnaire a été remis à tous les

équipiers Reliance et à d'autres couples « engagés dans une nouvelle union » sur le thème « Que veux-tu que je fasse pour toi ? ». L'idée était de partir de leurs expériences et de leurs demandes pour construire avec eux une réponse plus précise. La sortie d'*Amoris Laetitia* a confirmé ces intuitions et on retrouve dans l'exhortation plusieurs éléments de ces contributions. Ceci nous a permis, avec une certaine assurance, de proposer un processus : les « cheminements Bartimée », dès le mois de mai 2016.

## Les cheminements Bartimée : de quoi s'agit-il ?

Ce sont des cheminements de discernement personnel et pastoral (au pluriel, car il ne s'agit pas d'inventer de nouvelles normes) qui s'appuient sur l'évangile de Bartimée, mais l'on peut concevoir d'autres cheminements avec les évangiles des rencontres du Christ (Zachée, Samaritaine...)

Idéalement, ces cheminements sont à vivre dans la communauté paroissiale. Le chapitre 8 d'*Amoris Laetitia*, « accompagner, discerner, intégrer », concerne en effet la communauté. Celle-ci doit accompagner et intégrer toutes les fragilités et discerner que le Corps du Christ est comme amputé tant que certains restent exclus. L'équipe de cheminement se constitue avec les personnes concernées qui le souhaitent, des représentants de la communauté paroissiale et bien sûr le curé de la paroisse ou son délégué. L'enjeu est bien la conversion missionnaire de la communauté (AL 201) car Jésus « attend que nous renoncions à chercher ces abris personnels ou communautaires qui nous permettent de nous garder distants du cœur des drames humains » (AL 308). L'ensemble de l'équipe, avec son conseiller spirituel prêtre, constitue bien une cellule d'Église (*ecclesiola*). Là peut s'exercer le discernement avec les frères représentant la communauté accueillante et aussi le colloque\* au for interne sacramental ou non sacramental avec le conseiller spirituel.

Même une personne non engagée dans une nouvelle union peut souhaiter faire ce cheminement pour se pacifier avant de retourner à la communion sacramentelle dont elle s'est écartée pour d'autres raisons et discerner le choix du chemin de vie qu'elle souhaite pour l'avenir.



▲ L'enjeu est bien la conversion missionnaire de la communauté (AL 201).

## Discernement, mais comment ?

Dans leurs réflexions intersynodales, conscients des différentes sensibilités et demandes, les équipiers Reliance avaient identifié la nécessité de passer par certaines étapes incontournables dans la reconstruction personnelle. Les cheminements Bartimée proposent de visiter cinq domaines de discernement, regroupant les critères de discernement issus du chapitre 8 d'*Amoris Laetitia* et des propositions d'évêques antérieures au synode. Ces domaines de questionnements sont des jalons importants pour une reconstruction personnelle, une pacification des relations familiales, une confiance renouvelée en l'Église, un discernement pour le nouveau chemin de vie. Ils sont importants aussi pour ceux qui s'engagent dans une nouvelle relation, dans une réflexion sur la construction de cette nouvelle union et sur leur demande spirituelle et sacramentelle.

Depuis la première initiative dans notre paroisse fin 2016 – qui a conduit à une célébration de retour à la communion sacramentelle au sein de l'assemblée dominicale (cf. <https://youtu.be/gvR3gDnBczM>) – quelques nouveaux cheminements ont été initiés. À la demande des accompagnateurs, nous avons réalisé un « thème Bartimée » qui sert de guide support pour les cheminements.

(\*) Colloque : méditation, prière. Entretien intime avec Dieu.

Le Corps du Christ est comme amputé tant que certains restent exclus.

## Accepter « de laisser de la place à la conscience des fidèles ».

Les cinq premières étapes de ce guide sont consacrées à un cheminement de discernement pas à pas : nous méditons l'évangile de Bartimée et son actualisation dans notre propre histoire. Une étape ouvre une réflexion sur la miséricorde et le pardon. Une autre est consacrée à une réflexion sur l'Eucharistie. La dernière nous amène à réfléchir sur le sens spirituel de la nouvelle union, sur le choix du projet de vie et sur un acte signifiant destiné à manifester en Église l'intégration dans la communauté.

### Accompagner les difficultés et les résistances

Dès le début, nous avons pensé que la difficulté serait d'articuler discernement personnel et discernement pastoral, et concernerait les modalités des « signes » de retour à la pratique des sacrements vis-à-vis de la communauté ecclésiale. Très vite, nous avons vu que de nombreuses communautés et pasteurs ne lisaient pas *Amoris Laetitia*. Ils refusaient de changer leur regard, tel le fils aîné de la parabole (Lc 15, 28-29). Les évêques traînaient à donner les orientations attendues (AL 300) et ne communiquaient pas sur les quelques initiatives réalisées.

**Encouragés par le secrétaire d'état du pape François, notre « accompagnement » s'est orienté vers l'aide à la réception d'*Amoris Laetitia*, l'information sur la réalité de la situation des personnes ayant divorcé, la promotion des chemins de discernement auprès des pastorales familiales des diocèses, l'animation de temps forts avec Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance, Reliance et la Mission de France, ou encore des formations d'agents pastoraux avec l'Institut Pastoral d'Études Religieuses (IPER)\*.**

En effet, rares sont les pasteurs qui acceptent « de laisser de la place à la conscience des fidèles qui souvent répondent de leur mieux à l'Évangile avec leur limites et peuvent exercer leur propre discernement dans des situations où tous les schémas sont battus en brèche » et de « former les consciences, mais non à prétendre [se] substituer à elles » (AL 37). Rares sont ceux

(\*) **Rescrit pontifical** : acte juridique (similaire à un décret). Le pape François a qualifié de « magistère authentique » de l'Église catholique la lettre d'interprétation d'*Amoris Laetitia* adressée au pape par les évêques argentins de la province de Buenos Aires en septembre 2016 et la réponse qu'il a donnée. Ce document daté du 5 juin 2017 a été publié aux *Acta Apostolicae Sedis* du Vatican (équivalent du *Journal officiel*).

(\*) **L'Institut Pastoral d'Études Religieuses** prépare les personnes appelées à des responsabilités pastorales.

qui comprennent que la priorité est d'aider les communautés à la conversion et au discernement pastoral, la « nouvelle loi » de l'Église définie par le rescrit pontifical\* du 5 juin 2017<sup>1</sup>.

À cela s'ajoute la résistance de certaines sensibilités qui restent figées sur leurs disciplines antérieures bien que « toutes les notions théologiques qui, en définitive, remettent en question la toute-puissance de Dieu, et en particulier sa miséricorde, sont inadéquates » (AL 311)

### Les fruits des « cheminements Bartimée »

Les premières expérimentations de ces chemins donnent déjà leurs fruits : des personnes retrouvent la joie de vivre l'intégration sacramentelle pleine et entière. Mais surtout leur communauté découvre que « la miséricorde n'est pas seulement l'agir du Père, mais elle devient le critère pour comprendre qui sont ses véritables enfants. En résumé, nous sommes invités à vivre de miséricorde parce qu'il nous a d'abord été fait miséricorde » (AL 310).

Certains participants peuvent souhaiter, en plus du discernement en équipe, une rencontre particulière avec le conseiller spirituel au for interne. Grâce à sa participation à l'équipe et/ou à ses échanges avec les accompagnateurs laïcs (AL 312), il pourra accueillir en conscience le sacrement de réconciliation.

De tels cheminements ont été vécus dans des paroisses à Lyon. Ils sont proposés dans les diocèses de Toulouse, Pontoise et de la province Auvergne. Des personnes ayant vécu ces expériences sont maintenant envoyées en mission d'accompagnement des nouveaux cheminements débutants.

Notre plus grande joie d'accompagnateur est de voir les communautés davantage soudées lorsqu'elles accueillent pleinement ceux qui étaient au bord du chemin. ■

Nathalie et Christian MIGNONAT  
*Nathalie est titulaire du CERPAL (Certificat de pastorale Amoris Laetitia), Christian est licencié en droit canonique, défenseur du lien à l'Officialité de Lyon.*

<sup>1</sup> Rescrit pontifical du 5 juin 2017 *Acta Apostolicae Sedis*, page 1074 An. Et vol. CVIII, n° 10. 7 octobre 2016.

# Mon cœur s'ouvre à l'impossible

Oui, ce prêtre, véritable berger pour les brebis égarées, nous a permis de comprendre à quel point le Christ est venu pour les malades, les boiteux...

Bouleversés par la position radicale de l'Église face aux couples divorcés souhaitant se remarier, nous avons, mon mari (veuf) et moi (divorcée) voulu suivre un itinéraire de discernement en vue de la réintégration sacramentelle. En effet, le refus du sacrement de la réconciliation et de l'eucharistie, sachant que nous avions l'intention de nous remarier, nous privait de toute nourriture sacramentelle. Autant dire que c'était un pan de nous-même qui se desséchait et mourrait sans aucune aide sacramentelle. Nous étions effondrés et prêts à quitter l'Église. Mais nous sommes restés car nous avons la foi, foi en un Dieu miséricordieux !

### Une telle soif

Nous avons eu la chance d'être accompagnés par un prêtre. Lui et moi nous connaissions de longue date pour car j'étais engagée dans la paroisse. J'étais dans une telle soif du sacrement de la réconciliation ! Après de longs entretiens sur la situation qui avait engendré mon divorce, ce prêtre m'a proposé de nombreux textes qui m'ont aidée à discerner. Nous avons pu, à trois, analyser la situation et dire à quel point les sacrements étaient essentiels à notre vie de chrétiens.

### J'ai eu cette grâce

Cet accompagnement m'a ouvert à la miséricorde infinie de Dieu de



Un véritable berger pour les brebis égarées.

manière encore plus forte. Elle m'a fait comprendre que le « par-don », don d'amour que Dieu m'accordait par le sacrement de la réconciliation, ouvrait aussi mon cœur à la possibilité de pardonner à mon ex-mari, ce qui m'avait semblé tellement impossible. En effet, pendant de

nombreuses années, j'ai eu du mal à dire le « Notre Père » dans son entièreté. La phrase : « Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés » ne pouvait sortir sans un sanglot vite étouffé. Mais l'attitude miséricordieuse de ce prêtre pétri de miséricorde de Dieu, après nous avoir donné le sacrement de la réconciliation, nous a permis d'accéder à nouveau à la communion. Au fil du temps et au travers des sacrements, j'ai eu cette grâce de pouvoir pardonner à mon ex-mari. Le temps de prière que nous avons soigneusement préparé a eu lieu hors des murs de l'église avec ce prêtre et nos familles. Nous avons retrouvé notre place dans l'Église grâce à la bienveillance de la communauté entière qui nous a beaucoup portés !

Oui, ce prêtre, véritable berger pour les brebis égarées, nous a permis de comprendre à quel point le Christ est venu pour les malades, les boiteux... Nous avons donc retrouvé la paix et la joie de l'amour partagé sans hypocrisie ; nous nous sommes sentis à nouveau enfants d'un même Père, capables à notre tour de témoigner de cette miséricorde de Dieu auprès de tous ceux qui se trouvent dans une situation similaire.

C'était bien avant l'exhortation du pape François, *Amoris Laetitia*. ■

Maria

# Un pas vers le Royaume de Dieu

**Poser un regard miséricordieux, accompagner, discerner et intégrer : des critères utiles pour l'ensemble de la pastorale sacramentelle.**

La lecture du chapitre 8 de l'Exhortation m'a apporté un éclairage très intéressant pour la pastorale sacramentelle puisqu'il parle des couples en situation dite « irrégulière ».

J'ai pensé à deux couples de la paroisse « Notre-Dame de l'Assomption » qui font l'admiration de tous pour leur vie de couple, pour leur vie chrétienne, pour leur engagement dans la paroisse mais qui ne communiaient pas puisque divorcés remariés. (Ils ont déjà depuis longtemps vécu une démarche forte d'intégration, étant membres actifs de la vie paroissiale et diocésaine dans plusieurs engagements.)

## Richesse infinie, émerveillement

Pour chaque couple, j'ai vécu un cheminement qui a duré environ un an. J'avais des rencontres régulières avec le couple et aussi avec chaque conjoint séparément. Ce cheminement s'est fait à partir d'extraits du chapitre 8 que nous lisions et commentions ensemble rencontre après rencontre. Ces extraits les interpelaient et questionnaient leur histoire et leur vécu présent. Ce fut un long temps de relecture et d'analyse de leur histoire individuelle, de famille et de couple. Ce fut aussi pour eux un temps de discernement très riche et d'approfondissement de leur relation à Dieu et à l'Église.

Dans chacun des couples, cela a provoqué une démarche de réconciliation d'un des époux avec son ex-conjoint. Et également des temps de partage avec les enfants. Ce fut très fort pour eux et, je dois l'avouer, pour moi aussi. J'ai été témoin de l'œuvre de l'Esprit Saint dans le cœur et la vie de ces hommes et femmes qui se sentaient en disgrâce dans l'Église malgré leur foi, leur amour pour elle et leur engagement en son sein. J'ai pu voir leur cheminement, leur conversion sur



▲ Un temps très fort pour moi aussi.

certain points. Tout cela a été pour moi d'une richesse infinie, source d'un véritable émerveillement et source d'action de grâce.

Au bout du cheminement, avec l'accord du père évêque, je leur ai donné accès au sacrement du pardon et de l'eucharistie. À la paroisse, tous ont pu constater le changement : eux qui venaient à la communion les bras croisés sur la poitrine demander la bénédiction, venaient dorénavant les mains tendues recevoir le corps du Christ. Je n'ai eu aucune réflexion sur le sujet, si ce n'est la joie manifestée par des paroissiens.

## Des critères utiles pour l'ensemble de la pastorale sacramentelle

La démarche proposée par notre pape s'adresse en premier lieu aux couples vivant de manière

incomplète leur participation à l'Église. Quatre critères la fondent : poser un regard miséricordieux, accompagner, discerner et intégrer. Je crois que ces critères peuvent être utiles pour la pastorale sacramentelle dans son ensemble. En effet, les jeunes qui viennent demander le mariage ou le baptême de leur enfant sont souvent très éloignés d'une pratique régulière des sacrements. Ils sont peu ou pas intégrés dans la vie de l'Église, parfois même beaucoup moins intégrés que des couples divorcés remariés.

De plus, le regard miséricordieux, l'accompagnement, le discernement et l'intégration me semblent rejoindre, ou en tout cas favoriser, les points d'insistance de la démarche d'initiation catéchuménale que sont l'enseignement à l'écoute de la Parole de Dieu, la liturgie et l'expérience ecclésiale.

## Comment discerner sans écouter la Parole de Dieu ?

L'expérience ecclésiale ne se fait-elle pas dans l'accompagnement et dans une intégration progressive ? En effet, l'intégration peut trouver son aboutissement dans la liturgie qui la favorise et l'accompagne tout au long de l'année.

Il est bien évident que pour la préparation au mariage et pour le baptême des enfants, nous ne disposons pas d'autant de temps ni de disponibilité pour les jeunes. De plus, ils peuvent manquer de désir et de volonté d'investissement. Mais il me semble que cette démarche peut leur permettre d'avancer un peu, de faire un pas vers le Royaume de Dieu qui est le but ultime, essentiel, de tout sacrement. ■

Père Jean-Luc BARRIÉ (diocèse de Rodez)

# Une exigence de l'Évangile

**Dans cet article, je cite assez longuement Gaudium et Spes\*, car Amoris laetitia en découle (et heureusement).**

Au long de ma vie pastorale, l'accès de tous aux sacrements (réconciliation, eucharistie...) a été, et demeure, une évidence. La table de l'eucharistie, depuis la Cène, est fondamentalement la table des pécheurs, à laquelle, comme ministre ordonné, je prends la première place. Jésus nous demande de verser la coupe pour nous et pour la multitude en rémission des péchés. L'eucharistie n'est pas pour les « purs » ou ceux qui se croient tels. Nous ne sommes pas au-dessus de Jésus : ce n'est pas à nous de décider quels seraient les péchés qui relèveraient de la libération apportée par l'eucharistie et ceux qui en seraient retirés.

De plus, pour beaucoup de personnes (la plupart de celles que j'ai accompagnées),

(\* La constitution pastorale *Gaudium et Spes* « sur l'Église dans le monde de ce temps » est l'un des principaux documents de l'Église catholique issus du concile Vatican II. Elle porte sur la présence et l'action de l'Église et des chrétiens dans le monde contemporain. Son nom vient des premiers mots du texte qui la compose.

cette situation de « chrétien divorcé remarié » n'est même pas de l'ordre du péché, mais au contraire d'un discernement en conscience, souvent difficile, coûteux et courageux qui leur permet de vivre le moins mal possible leur condition d'enfant de Dieu. Comme tout un chacun, ces personnes essaient de vivre leur fidélité à un Amour plus grand ; comme tout un chacun, elles essaient d'aimer de la meilleure façon possible. Elles méritent le même respect et la même considération dans leur recherche de sincérité et d'engagement que tout chrétien.

L'éclairage de *Amoris laetitia* est venu pour moi comme une confirmation tant attendue du texte conciliaire sur l'Église dans le monde *Gaudium et Spes* (1965). Parole du Concile,

supérieure à celle de tel ou tel pape, de tel ou tel synode, mais toujours étonnamment oubliée ou rejetée.

16. *La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre. C'est d'une manière admirable que se découvre à la conscience cette loi qui s'accomplit dans l'amour de Dieu et du prochain. Par fidélité à la conscience, les chrétiens, unis aux autres hommes, doivent chercher ensemble la vérité et la solution juste de tant de problèmes moraux que soulèvent aussi bien la vie privée que la vie sociale.*

41. *Aucune loi humaine ne peut assurer la dignité personnelle et la liberté de l'homme comme le fait l'Évangile du Christ, confié à l'Église. Cet Évangile annonce et proclame la liberté des enfants de Dieu, rejette tout esclavage qui enfin de compte provient du péché, respecte scrupuleusement la dignité de la conscience et son libre choix, enseigne sans relâche à faire fructifier tous les talents humains au service de Dieu et pour le bien des hommes, enfin confie chacun à l'amour de tous.*

43. *Fréquemment, c'est leur vision chrétienne des choses qui les inclinera à telle ou telle solution, selon les circonstances. Mais d'autres fidèles, avec une égale sincérité, pourront en juger autrement, comme il advient souvent et à bon droit. S'il arrive que beaucoup lient facilement, même contre la volonté des intéressés, les options des uns ou des autres avec le message évangélique, on se souviendra en pareil cas que personne n'a le droit de revendiquer d'une manière exclusive pour son opinion l'autorité de l'Église. Que toujours, dans un dialogue sincère, ils cherchent à s'éclairer mutuellement, qu'ils gardent entre eux la charité et qu'ils aient avant tout le souci du bien commun.*

Le Concile mettait en référence la parole de Dieu : sa Bonne Nouvelle. Quelques mots en furent retirés par certains pour justifier leur fermeture à la miséricorde de Dieu et à l'égal partage du pain vivant. Ce sont ceux à qui Jésus dit son refus de la répudiation selon le bon désir du mari seul, laissant la femme seule sans reconnaissance et sans droits. À l'époque de Jésus, nous sommes encore très loin du divorce par consentement mutuel que la Loi de Moïse ne connaît pas, ni les autres lois. Il y a donc un contresens terrible sur la lecture même de l'Évangile. Ce que Jésus dit pour ouvrir les cœurs au respect du plus fragile dans une



D.R. et Flickr@Flickr@spyrpapaspypopoul

▲ **Un contresens terrible sur la lecture même de l'évangile.**

séparation forcément douloureuse est devenu, chez certains, un outil pour enfermer l'autre dans des tourments au nom même de la foi!

C'est bien à l'Église dans sa totalité de se réveiller pour mettre ses pas dans ceux du Christ, avec une écoute bienveillante et un encouragement auprès de toute sœur et de tout frère qui se tourne sincèrement vers la lumière de Dieu, quelle que soit sa vie. Dans le cas des divorcés et/ou remariés, ce sont souvent les communautés elles-mêmes, comme j'en ai été témoin, qui leur demandent de reprendre leur place à la table de l'Eucharistie où, sans eux, il manque cruellement un membre du Corps. ■

Père Laurent MAURIN  
(diocèse d'Angoulême)

Visitez le site  
**[chretiensdivorces.org](http://chretiensdivorces.org)**  
En cours de reconfiguration pour faire peau neuve, il reste accessible ! Merci de votre visite.

## Une libération

**Ce couple très engagé dans la vie ecclésiale a pu bénéficier d'un soutien bienveillant de la part du curé et des paroissiens.**

**N**ous avons fait partie d'un groupe rassemblant des personnes divorcées pendant de nombreuses années. Ce fut d'abord comme simples participants puis comme membres de l'équipe animatrice.

Avec le curé de la paroisse qui nous accompagnait, nous avons longtemps réfléchi à notre parcours de vie personnelle et à notre place de chrétiens dans l'Église. Ce ne fut pas toujours une réflexion apaisée et sereine entre « les divorcés » et la position ecclésiastique représentative de la doctrine officielle de l'Église.

Nous avons néanmoins réfléchi à notre divorce, à notre part de responsabilité, à notre place dans la communauté, parfois douloureusement. En effet, nous vivions mal le fait de ne pas être traités comme les autres chrétiens, et de ne pas avoir accès aux sacrements du pardon et de la communion, car à nouveau en couple. Nous avons apporté notre contribution au synode diocésain de 2005 et à l'enquête précédente le synode sur la famille. Un article du synode diocésain a évoqué la situation « *des personnes vivant des situations personnelles, familiales, sociales très diverses qui entraînent des relations difficiles avec l'Église. Elles s'y sentent mises à l'écart, voire rejetées.* »

### *Amoris Laetitia*

Après lecture attentive de l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia*, nous avons réalisé qu'il existait un décalage entre l'écrit pontifical et l'attitude, la volonté de nombreux membres de la hiérarchie catholique et même

de « prêtres de base ». Cependant, au contact de la réalité quotidienne, certains prêtres et évêques semblent plus ouverts à la situation des divorcés remariés. La note 351 (*AL 305*) précise d'ailleurs que nous pouvons recevoir l'aide de l'Église, y compris l'aide des sacrements, et le pape François propose aux évêques de donner des orientations pour guider les prêtres ayant la mission d'accompagner les personnes divorcées remariées sur la voie du discernement (*AL 300*).

### Parcours avec notre curé

Après avoir rencontré notre évêque avec l'équipe animatrice du groupe Chemin d'Espérance, et en attendant son positionnement, notre curé, qui connaissait notre situation, nous a accueillis avec bienveillance pour cheminer avec lui. Selon les critères de discernement proposés, nous avons relu nos vies de couple, fait le point sur notre divorce et sur les relations dans nos familles, sans oublier la place des enfants dans notre couple, en abordant tous les points évoqués dans *Amoris Laetitia*.

Nous avons également examiné notre place dans l'Église, étant tous les deux engagés dans diverses missions paroissiales et diocésaines. Entre notre foi, la nourriture de la Parole et nos engagements, il manquait une nourriture. Pendant la messe, l'un de nous restait à sa place au moment de la communion, l'autre s'avantait vers le prêtre en croisant les bras pour recevoir la bénédiction.

Après plusieurs rencontres, le prêtre nous a renvoyés à notre conscience

éclairée. Nous avons laissé passer un peu de temps, car nous éprouvions encore de la culpabilité. Le sacrement de réconciliation nous a apporté une libération quand nous nous sommes confessés. Nous avons communiqué en avril 2017, lors d'une messe de semaine avant une réunion d'équipe d'animation pastorale (EAP).

Nous avons été très touchés par la bienveillance de tous ceux qui étaient là, nous étions vraiment accompagnés et en communion. Ce fut pour nous un temps très fort. Nous devenions presque des chrétiens comme les autres, après avoir franchi diverses étapes (du fond de l'église, puis faisant complètement partie d'une communauté).



D.R.

**Tous les chrétiens ont leur part de fragilité.**

Le dimanche suivant, le laïc qui nous a donné la communion a été manifestement surpris. Nous lui avons ensuite raconté notre parcours. De nombreux chrétiens sont venus vers nous pour nous dire qu'ils étaient heureux, car c'était une souffrance pour eux de nous voir exclus de la communion.

### Merci

Ce parcours nous a fait réfléchir sur nous, et nous a fait aussi comprendre que tous les chrétiens ont leur part de fragilité. D'ailleurs le Christ a dit : « Ce ne sont pas les gens bien portants qui ont besoin du médecin, mais les malades. Je ne suis pas venu appeler des justes, mais des pécheurs » (Marc 2,17). Le Seigneur nous aime. Nous sommes faibles, comme tout un chacun, et apprécions la nourriture spirituelle et eucharistique.

Lors des confinements, nous avons lu avec intérêt de nombreux articles de protestation de croyants qui s'estimaient lésés de ne pas pouvoir communier. Ont-ils pensé aux divorcés remariés qui sont lésés à vie ?

Nous nous sommes aussi intéressés aux articles de quelques représentants de l'Église reprenant l'intérêt de la communion spirituelle, la lecture des textes, le service du pauvre, toutes choses proposées par l'Église aux divorcés remariés comme étant leur part suffisante dans l'Église...

Merci au pape François et à notre curé de nous avoir permis ce cheminement auquel nous n'aurions pas cru il y a 10 ans. Nous avons pu bénéficier de la miséricorde du Christ, via ses représentants.

Nous regrettons que tous les prêtres n'accueillent pas les fidèles pour les aider à cheminer et à vivre leur foi dans la paix, et que de nombreux divorcés aient quitté l'Église dont ils se sentaient exclus. Cela reste une souffrance pour nous. ■

Elisabeth et Jean-François

# Un long chemin...

**Comment ne pas voir que l'Esprit est à l'œuvre, que la théologie n'est plus un tabou figé notamment en ce qui concerne le mariage ?**

Chaque vie est un chemin unique et ceux qui cherchent les détails d'un parcours de discernement supposant un tas de prérequis seront sans doute déçus par mon témoignage.

Mon enfance a été bercée par une ambiance de pratique religieuse pleine d'exigences, qui ne me paraissait pas vraiment en conformité avec la vie du Christ. Cela ne remettait pas en cause la solidité du message évangélique mais ne rendait pas la fréquentation de l'Église très attractive.

La vie religieuse n'était pas au centre de mon premier mariage. Ma vie dans l'Église a vraiment commencé après mon remariage, à 45 ans. J'en ai aujourd'hui 76 avec la conscience que le chemin court toujours.

### Naissance ou renaissance ?

Remarié avec une femme veuve, je me suis retrouvé à cohabiter avec la foi du charbonnier de cette dernière. Sur la sollicitation d'un ami, j'ai fait plusieurs fois le pèlerinage des pères de famille de Cotignac. Et, c'est en parlant de façon impromptue et détendue avec un prêtre que cette évidence me tombe dessus : « TU ES DANS l'Église ».

Mon épouse tombe dans le péché impardonnable pour s'être mariée à un divorcé, mais notre Père des Cieux n'arrête pas de nous faire signe. Au début des années 1990, un prêtre

initiateur d'un groupe de personnes divorcées remariées nous propose d'« être des chrétiens debout, engagés dans l'Église et respectant sa discipline » ; pendant 13 ans, j'organise et anime le pèlerinage des pères de famille de Normandie.

Le groupe de réflexion nous avait permis de trouver un certain équilibre.

Dans notre diocèse, avec P. mon épouse, nous avons démarré des groupes de parole pour « séparés, divorcés » et un autre pour les personnes en nouvelle union. Un diacre s'est fortement engagé dans cette démarche et à ce jour une équipe d'animation s'est formée ; les besoins sont immenses.

### Double cadeau du ciel

Après le synode sur la famille, la parution d'*Amoris Laetitia* confirme le changement de paradigme sur la famille amorcé par Vatican II. Enfin, le couple ne commet pas de péché parce qu'il a une vie conjugale qui intègre une vie sexuelle non exclusivement réservée à la procréation et vécue comme « un remède à la concupiscence » (droit canon 1917). Jusqu'à la parution d'*Amoris Laetitia*, nous étions convaincus qu'une possibilité de retour aux sacrements de la vie chrétienne était inimaginable de notre vivant.

Lors de l'Année de la Miséricorde, notre évêque avait nommé dans chacun de ses doyennés un prêtre

« missionnaire de la miséricorde » pour résoudre des situations qui n'étaient réglées que par Rome. À la clôture de cette Année de la Miséricorde, il a proposé aux chrétiens de son diocèse en situation dite « irrégulière » de passer la porte de la miséricorde durant les Vêpres de la Toussaint. Ce ne sont pas les quarante personnes supposées qui remplissaient la cathédrale, mais six cents. Les prêtres nommés reçoivent alors mission d'accompagner des couples remariés pour les aider à discerner et entrevoir une éventuelle réintégration dans leur paroisse et dans les sacrements.

### La réintégration

Dans notre paroisse, nous sommes cinq couples en chemin.

Mon épouse a témoigné combien l'interdit du sacrement de la réconciliation était dur pour elle. Saisis, les paroissiens ont eu de fortes prises de conscience.

Notre curé a finalement organisé la réintégration en deux temps : le premier en faisant une annonce le dimanche précédent : « des paroissiens retrouveront le chemin de l'Eucharistie ». Le dimanche suivant, après une communion émouvante, une petite réception fut organisée. Quelle ne fut pas notre surprise de voir les paroissiens en nombre manifester leur joie et leur soutien !

Comment remercier ce père N. de nous avoir permis, malgré les interdits qui nous frappaient, de nous sentir fiers d'être catholiques, de nous sentir sur un juste chemin.

Comment remercier l'association Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance qui, grâce à toutes les manifestations auxquelles nous avons participé, nous a fait découvrir l'Église romaine dans sa grandeur et dans ses fragilités.

Comment remercier le pape saint Jean-Paul II, le pape François, notre évêque, notre curé pour avoir fait aboutir notre réintégration.



Non pas quarante personnes supposées, mais six cents.

### Le chemin, avec ses bosses...

Lors d'une session famille de Paray-le-Monial, je reçois une « claque » d'un prêtre qui me dit d'un ton très sec « que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni ».

#### L'invalidité ?

Je ressens vraiment le mariage comme une vocation et un engagement irrévocable. Je ne plaiderai pas l'immatrité, ni pour moi ni pour ma première épouse. Malgré certains encouragements, je considère cette procédure malhonnête. L'une de mes filles (50 ans) disait récemment que ce serait dire qu'eux (elle, son frère et sa sœur) n'avaient jamais existé.

#### L'Église ?

Mes engagements me permettent de connaître l'actualité de l'Église, certes plus centrée sur les problématiques de la famille. Mais, quelle déception d'apprendre par un neveu que, dès le début de son séminaire, on lui expliquait de se méfier du pape François ; de voir des cardinaux s'opposer par médias interposés lors de la préparation du synode

sur la famille ; de voir le collège des évêques de France coupé en deux par *Amoris Laetitia*...

Sans parler de tout ce qui est fortement médiatisé.

Mais qui sommes-nous pour juger, ou pire rejeter l'Église à cause de ses défauts et mettre le Christ hors-jeu ? En connaissant mieux la « maison » et en voyant le chemin parcouru dans les écrits depuis le début du siècle dernier, comment ne pas voir que l'Esprit est à l'œuvre, que la théologie n'est plus un tabou figé notamment en ce qui concerne le mariage ?

Avoir retrouvé le chemin de l'Eucharistie n'était pas un but ; quand une grande étape fut franchie, nous avons pu, dans un moment un peu euphorique, imaginer que tout allait changer. Une tâche immense reste devant nous : aider à faire advenir *Amoris Laetitia*. C'est mon devoir de baptisé catholique romain, que ce soit dans ma famille, ma paroisse ou mon diocèse. ■

Louis

# La vie de l'Association

## LE MOT DU TRÉSORIER

**T**RÉSORIER pour les abonnés doit finir par rimer avec « casse-pied ».

Pandémie qui se fait prier pour s'en aller rime avec « scie », vous savez cet air entêtant qui à force devient... énervant, voire... casse-pied.

Le pape François, de façon têtue, remet l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia* au goût du jour car la famille en a besoin.

Nous faisons du n° 96 un numéro spécial *Amoris Laetitia*. Cette opportunité est liée au 5<sup>e</sup> anniversaire de la sortie de l'exhortation, phare d'une nouvelle

## LE MOT DU TRÉSORIER

pastorale. Ce numéro est exceptionnel par son ampleur et sa diffusion.

L'année 2020 est financièrement déficitaire pour l'Association, j'en évoquais les stigmates dans le n° 95.

Lisez, partagez ce numéro, aidez-nous en sollicitant des adhésions autour de vous. Si cela nous aide financièrement, tant mieux. Pour nous, le seul but qui vaille est que la lumière d'*Amoris Laetitia* éclaire les familles, quelles qu'elles soient.

Bien fraternellement,

Jacques TIBERGHEN



**SOS**  
CHRÉTIENS DIVORCÉS  
06 62 00 85 64



Lundi soir



De 19h à 22h

**BULLETIN**

*Adhésion*

**2021** (Janvier/décembre)

Association "Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance" – 27 avenue de Choisy – 75013 PARIS.

Courriel : [cdcde.national@gmail.com](mailto:cdcde.national@gmail.com) – Site : [chretiensdivorces.org](http://chretiensdivorces.org)

Nom (1) \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

(1) pour les personnes morales, merci d'indiquer le nom de la personne responsable.

Vous êtes : Prêtre     Diacre     Délégué diocésain     Religieux(se)   
Responsable d'un groupe     Membre d'un groupe     Sympathisant

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

**COTISATION** (la cotisation ne doit cependant pas être un frein à votre adhésion à l'association) :

personne seule : 25 €     couple : 30 €     selon possibilité : 1 à 20 €

**MISE À DISPOSITION D'ANCIENS NUMÉROS** (voir les thèmes sur le site) :

Antérieurs à 2015..... : Lot de 5 : 5 € (+ frais d'envoi) - À partir de 2015 : Prix coûtant à l'unité (+ frais d'envoi)

**DON :**     Je fais un don de : \_\_\_\_\_ €

(à partir de 15 € de don un reçu de déductibilités fiscale vous sera adressé – art. 200 du C.G.I.)

Soit un TOTAL : \_\_\_\_\_ €                      DATE : \_\_\_\_\_

Chèque établi à l'ordre de l'Association "Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance" et à adresser :  
3, rue de Crimée - 76130 Mont-Saint-Aignan